

## AUDIOVALLEY

Société anonyme faisant ou ayant fait appel public à l'épargne

Siège social: Route de Lennik 451  
1070 Bruxelles

N° d'entreprise (RPM Bruxelles) : 0473.699.203

---

### PROCURATION

*Ce formulaire signé doit être communiqué au plus tard le dimanche 21 juin 2020 par courrier ordinaire ou par courrier électronique, à :*

*AudioValley SA  
Monsieur Alexandre Saboundjian  
Route de Lennik 451, 1070 Bruxelles (Belgique)  
([alexandre@radionomy.com](mailto:alexandre@radionomy.com) et [sarah@audiovalley.com](mailto:sarah@audiovalley.com))*

La/Le soussigné(e) (nom et prénom/nom de la société)

.....

Domicile / Siège social

.....

.....

Propriétaire de ..... actions nominatives et/ou ..... actions dématérialisées de la société anonyme AudioValley, ayant son siège social à Route de Lennik 451, 1070 Bruxelles, Belgique (N° d'entreprise (RPM Bruxelles): 0473.699.203) (la « **Société** »),

Constitue pour mandataire spécial, avec faculté de substitution Monsieur Sébastien Veldeman, CFO d'AudioValley,

Auquel la/le soussigné(e) confère tous pouvoirs aux fins de la/le représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, qui se tiendra le jeudi 25 juin 2020 (à 10h30) au siège social de la Société (l' « Assemblée ») avec l'ensemble des actions mentionnées ci-dessus.

#### **Ordre du jour et propositions de décisions de l'assemblée générale ordinaire:**

- 1. Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019**
- 2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 et de l'affectation du résultat**

*Proposition de décision: L'assemblée générale approuve les comptes annuels pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 et la proposition du conseil d'administration d'affecter le bénéfice de l'exercice de 5.168.529,95 euros pour (i) 258.426,50 euros à la réserve légale, (ii) 75.642,15 euros aux autres réserves et (iii) de reporter le bénéfice de 4.834.461,30 euros. La perte reportée s'élevant ainsi à 35.406,42 euros.*

**3. Décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019**

*Proposition de décision: L'assemblée générale donne, par vote distinct pour chaque administrateur, décharge aux administrateurs de toute responsabilité pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.*

**4. Décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019**

*Proposition de décision: L'assemblée générale donne décharge au commissaire de toute responsabilité pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.*

**5. Approbation de l'octroi de rémunération aux administrateurs pour un montant forfaitaire de 2.500 euros HTVA par participation à une réunion du conseil d'administration, avec un maximum de 10.000 euros HTVA par période de 12 mois**

*Proposition de décision: L'assemblée générale approuve l'octroi de rémunération aux administrateurs.*

Pour être adoptées, les propositions reprises aux points 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire doivent réunir la majorité simple des voix présentes ou valablement représentées participant au vote.

Le vote du/de la soussigné(e) sur chacune des propositions de décisions est le suivant :

**Instructions pour l'exercice du droit de vote**

Sur l'objet à l'ordre du jour sous le numéro	Vote pour	Vote contre	Abstention
2			
3			
4			
5			

En l'absence d'instructions de l'actionnaire, le mandataire votera en faveur de la décision pertinente.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société, ne peut plus voter à l'Assemblée en personne ou par procuration pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_